



Une revue dévoile des œuvres de Yoki, inconnues du public

A deux mois de son centième anniversaire, la revue Pro Fribourg consacre un numéro au peintre et verrier, décédé en 2012. Les lecteurs pourront notamment y découvrir des peintures et des vitraux détenus par des privés.

DOMINIQUE MEYLAN

ART. Glânois de naissance, le peintre et verrier Yoki aurait eu 100 ans en février 2022. A deux mois de cet anniversaire, Pro Fribourg consacre un numéro entier de sa revue à l'artiste. Suivra une exposition au Musée d'art et d'histoire l'automne prochain. «Etonnamment, alors que tout Fribourgeois qui se respecte possède une peinture de Yoki chez lui, il existe très peu de littérature à ce sujet», souligne Philippe Clerc, historien de l'art.

vement facile de les retrouver», rapporte Philippe Clerc. Les personnes qui ont côtoyé l'artiste, mort en 2012, sont encore nombreuses. «Nous avons même trop d'informations», se félicite l'historien de l'art.

Enfance en Glâne

La publication débute avec quelques éléments biographiques. Yoki naît à Romont, où il passe toute son enfance. Son père, Singinois d'origine, est sellier-tapissier. Sa mère, Broyarde, prendra peu à peu en charge le quotidien de la

«Enfant, il partait à bicyclette dans la campagne glânoise pour aller voir les créations du groupe de Saint-Luc. Il a toujours eu ce désir de devenir artiste.»

VALÉRIE SAUTEREL

Yoki, de son vrai nom Emile Aebischer, est internationalement connu pour ses vitraux dans des églises. La revue a toutefois volontairement mis de côté l'art sacré, déjà très documenté, et s'est concentrée sur des aspects plus méconnus. Yoki a également créé de nombreux vitraux laïcs. Il a beaucoup peint, et pas uniquement des paysages.

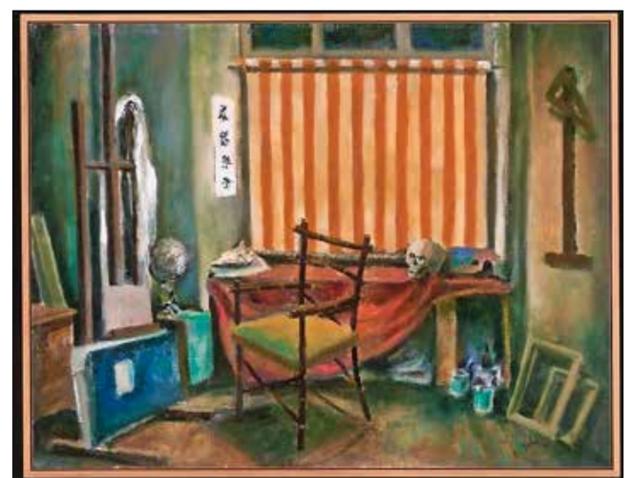
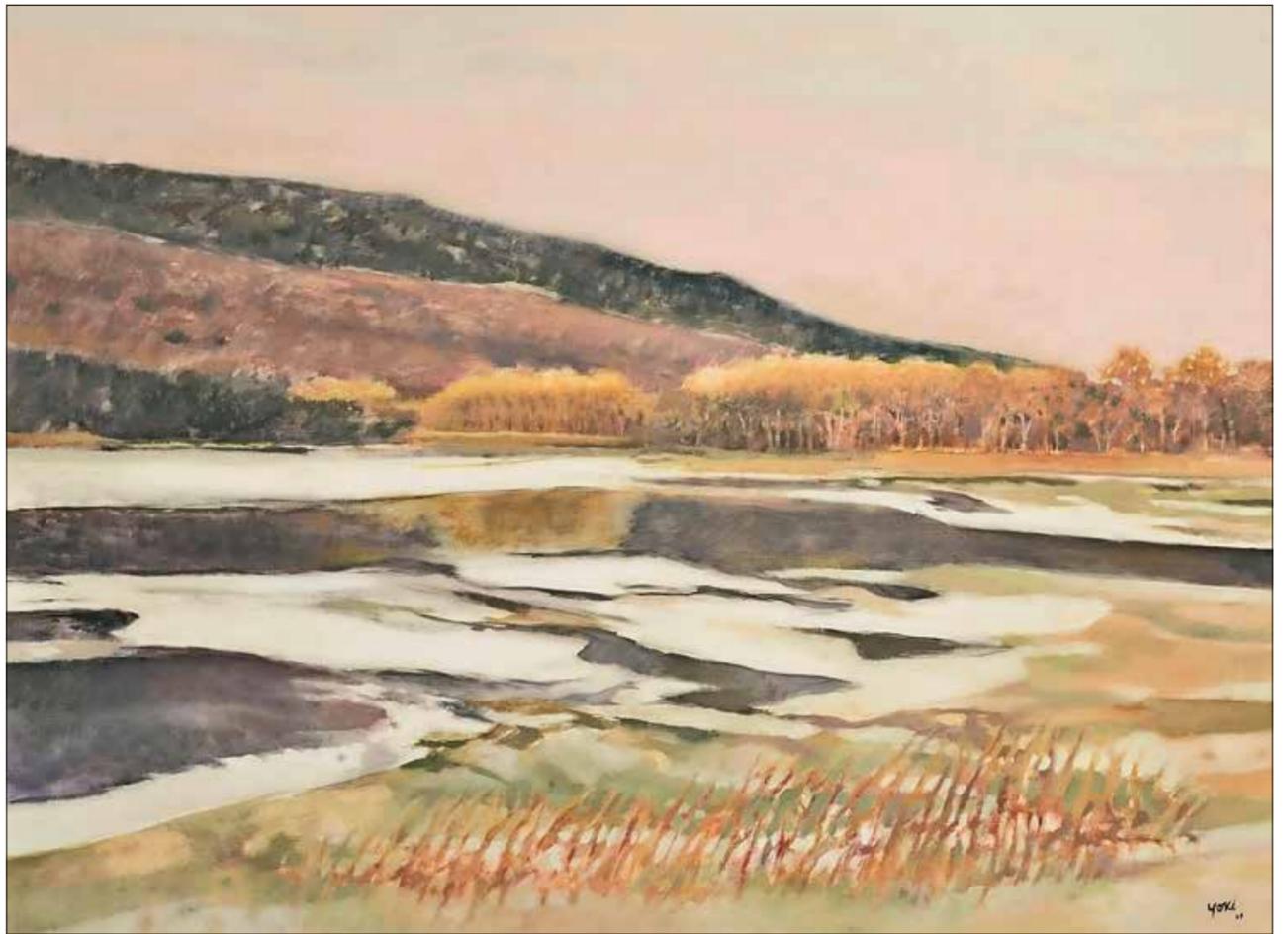
La publication regorge d'œuvres peu accessibles pour le grand public, détenues par des privés et des entreprises. Elle présente aussi nombre de photos inédites, issues des archives familiales. «J'ai découvert de nombreux vitraux de Yoki avec la rédaction de cet article», se réjouit Valérie Sauterel, collaboratrice scientifique au Vitrocentre de Romont et historienne de l'art. Il faut dire que Yoki ne signait pas systématiquement ses œuvres. «L'aspect historique le touchait relativement peu. Il était surtout intéressé à créer», témoigne son neveu, Dominique Rey.

Certaines œuvres ont été identifiées grâce à la famille. Le bouche-à-oreille a ensuite bien fonctionné. «Cela a été relatif-

ment facile de les retrouver», rapporte Philippe Clerc. Les personnes qui ont côtoyé l'artiste, mort en 2012, sont encore nombreuses. «Nous avons même trop d'informations», se félicite l'historien de l'art.

Uvrier à l'usine Electroverre à Romont, il est débauché par l'architecte Fernand Dumas qui avait été touché par une de ses créations. C'est ainsi qu'a commencé sa carrière. Proche de son oncle, Dominique Rey apporte ses souvenirs et anecdotes personnels. Arrivé à la retraite, il a commencé à peindre avec Yoki, qui était touché par la maladie d'Alzheimer. «Cela a créé une certaine stimulation. Sa mémoire affective et sensible lui a permis de peindre presque jusqu'à la fin de sa vie.»

Le lac de Seedorf et d'autres paysages fribourgeois reviennent constamment dans son œuvre. Mais Yoki s'est aussi essayé à des compositions abstraites, aiguillonné par son ressenti et la musique. Il a énormément voyagé, ce



Au début de sa carrière, Yoki partageait l'atelier de son père à Romont (*en bas à droite*). La décrue du lac de la Gruyère a inspiré une de ses toiles (*en haut*). En 2010, une artiste modèle le buste de Yoki. REPRODUCTIONS ALDO ELLENA ET DIAPRINT. PHOTO DOMINIQUE REY

qui a inspiré de nombreuses toiles. «Quand il a exposé au Japon, il a pu signer ses œuvres de son vrai nom, Emile Aebischer. C'était pour éviter qu'on pense qu'il était japonais», rapporte Philippe Clerc. Le surnom Yoki est emprunté à la culture populaire singnoise et évoque le «yokeli», qui

correspond à l'ébahi de la crèche.

Les vitraux laïcs de Yoki se retrouvent dans les rues, les écoles et les bâtiments fribourgeois, parfois sans que le public n'en ait conscience. C'est le cas d'un café dans la rue de Romont à Fribourg, installé dans une ancienne banque, où une

œuvre imprime le lieu de son atmosphère. Valérie Sauterel s'est aussi retrouvée au milieu des vapeurs d'eau de la piscine d'Estavayer-le-Lac en quête d'un Yoki méconnu: «De voir les reflets de ces petits vitraux dans le bassin bleu, c'était extrêmement beau. Ce qui fait vraiment la personnalité de

Yoki, c'est son immense sensibilité à la couleur et sa manière de l'utiliser, poursuit-elle. On voit tout son talent de coloriste.»

La publication, baptisée *Yoki - L'art au service de la lumière*, est disponible en librairie et auprès de Pro Fribourg. ■

En bref

CCT Le Parti socialiste soutient les employés des TPF

«Les employés des TPF n'ont pas à payer pour les déficits dus à la crise sanitaire et pour les erreurs comptables», affirme le PS dans un communiqué. Le parti apporte son soutien au personnel et dit se tenir aux côtés des syndicats. Il regrette que la direction des TPF veuille négocier une nouvelle CCT, alors que l'actuelle convention collective de travail est «pourtant considérée en Suisse comme exemplaire». Le PS s'oppose en particulier à la diminution d'une semaine de vacances pour le personnel roulant et à la suppression de certaines indemnités et compensations, comme l'abolition du temps comptabilisé lors d'une visite médicale pour les femmes enceintes.

Le garde-faune auxiliaire blanchi

JUSTICE. Le garde-faune auxiliaire, qui avait été dénoncé pour infraction à la Loi fédérale sur la chasse et à la Loi fédérale sur les armes, a été blanchi de toute accusation. Le juge de police de la Sarine a estimé qu'il se limitait à effectuer son travail. Le garde-faune auxiliaire a suivi scrupuleusement les instructions du Service des forêts et de la nature (SFN) «et a appliqué consciencieusement et de bonne foi toutes les précautions nécessaires dans l'exercice de la mission qui lui avait été confiée», peut-on lire dans le jugement daté du 9 novembre, mais publié vendredi dernier.

Les frais de procédure ont été mis à la charge de l'Etat.

Au mois de juillet 2020, le garde-faune auxiliaire avait été interpellé par la police alors qu'il était en mission pour le SFN et qu'il venait d'effectuer un tir, de nuit, sur une laie dont le corps se trouvait sur le panier attelé au crochet de son véhicule. Il avait été dénoncé par la police pour avoir utilisé un silencieux et avoir transporté une arme chargée dans son véhicule. Le SFN a rappelé que le tir de sangliers par les agents de l'Etat est nécessaire afin de prévenir les dégâts de ces animaux

dans l'agriculture. «Les tirs s'effectuent de nuit, avec des appareils de vision nocturne et des silencieux, afin d'assurer tant la sécurité que la tranquillité des habitants et de la faune», a-t-il expliqué.

Le SFN a déploré que le garde-faune auxiliaire et sa famille «aient dû subir des critiques injustifiées et vivre dix-huit mois pénibles, en raison notamment de la couverture médiatique et surtout de dénigrement importants dans les médias sociaux», peut-on lire dans le communiqué.